

Mmes, Melles, Mrs

Nous avons plaisir à vous proposer **les séjours SKI** comme suit :

- **DATES** : du **samedi 12 au samedi 18 février 22** soit 2e semaine des vacances d'hiver de notre zone,

- **LIEU** : Un nouvel hébergement confortable : **LE CLOS SAVOYARD** (voir leur site). **Navette au pied du chalet**. Trajet en bus pour tous. Un véhicule du club fera aussi le déplacement

- **GLISSE** : * **6 jours sur le domaine de CHATEL LIBERTE avec nos animateurs (adultes) diplômés FFS.**
* **Sur place au chalet** : tennis de table, biblio, babyfoot, jeux de société (gratuit et à volonté), vidéo-télé,

- **PRESTATIONS** : * **Pension complète** (4 repas) au chalet, petit déjeuner montagnard (l'habituel plus charcuterie et fromage), le midi pique-nique en salle hors-sacs, hébergement, transport, assurance, forfait 6 jours avec skipass, animatrice Bafa à dispo des enfants pour l'après-ski et la vie courante, les participants doivent posséder leur propre matériel ou location voir ci-après.

- **LA STATION** : * **CHATEL** c'est 130 kms de pistes pour plus de 70 pistes et presque autant de remontées. Il y en a pour tous les niveaux.

- **TARIFS** : * **TARIF skieurs** : **600 €**
* **TARIF famille 4 pers.** : **gratuité pour la 4e.**

- **INSCRIPTION** : au plus vite par le règlement d'un acompte soit 150 € à l'aide du coupon annexé, puis 150 € en nov, 150 € en décembre et solde fin janvier. Ces acomptes en conformité avec les versements que le club réglera aux prestataires.

- **PUBLIC** : Ce séjour est ouvert à tous les adhérents du SKI Club ainsi qu'aux nouveaux adhérents qui auront cotisé au club et seront assurés. **Pour ces séjours, seuls les enfants initiés à l'école de ski du club ou au moins 1^{ère} étoile seront acceptés (pas de débutants, fournir carnet ESF).**

A compter du 1er déc. 21, les places vacantes seront proposées aux licenciés FFS des autres clubs.

- **DIVERS** : * Notez que ce séjour maintenant bien rôdé s'adresse autant aux jeunes enfants (à partir de 7 ans) qu'aux ados, adultes et familles, chacun ayant un encadrement qualifié (ski et après-ski),
• Une réunion de présentation du séjour pourra être organisée durant le mois précédent si utile.

• La liste du paquetage est jointe et les **sacs trop lourds seront allégés (voir « paquetage »).**

* Après plusieurs années dans cette station, le club est devenu un client privilégié : **tarifs prix coûtant : avantage offert aux adhérents (mais les habituelles augm : forfait, transport ...).**

* **Discipline** : tout manquement (trajet, temps de ski, après-ski, nuit et chambrée) fera l'objet d'un avertissement. Exclusion aux frais de la famille au 2^{ème} sans remboursement (après contact par tél) et définitif pour les années qui suivront.

ATTENTION : Carte Nationale d'Identité (pas de livret de famille) **A REMETTRE IMPERATIVEMENT A L'ACCUEIL DU DEPART Les ORIGINAUX de carte VITALE et mutuelle et de nouveau la SORTIE DE TERRITOIRE sont à joindre au dossier. Pour le Pass-sanitaire vous serez tenu au courant dès que ...**

Salutations sportives, et ... inscrivez-vous le plus vite (places limitées à 40 participants).

Gérard CHAROY, Président.

INSCRIPTION

à retourner au SKI Club de LUNEVILLE

Maison des Associations 64 rue de Viller 54300 LUNEVILLE

Je soussigné (NOM et Prénom)

domicilié

tél **pendant** le séjour :

souhaite inscrire mon (mes) enfant (s).....

au stage de CHATEL organisé par le Club aux dates suivantes :

- **du samedi 12 fév au sam 19 fév 2022**

Option choisie : SKI AUTRE

LOCATION DE MATERIELS :

Si vous devez louer votre matériel, contactez le **Ski Club de Dombasle** qui vous fera des tarifs club (Jean Luc au 06 25 01 53 79) en vous présentant du club. Pas de location sur place.

SKIS PERSONNELS : ils doivent être en parfait état, le club se réservant le droit de refuser tout participant n'ayant pas un matériel adéquat ou potentiel de danger.

J'autorise mon enfant à aller à CHATEL seul (oui – non)

Je souhaite que mon enfant soit couché à h 00 (précision obligatoire).

En cas de sortie (encadrée ou pas), l'heure maximale de retour au chalet pour les mineurs est fixée à **22 h 00 sans rémission.**

Fait à le

Signature.